



BOIS-ÉNERGIE : Ressources mobilisables, filière économique, dispositifs de soutien

Éléments de contexte :

La France s'est engagée à développer les énergies renouvelables et s'est fixé de produire 23% de l'énergie totale sous forme d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 et 32 % en 2030 (Loi de transition énergétique pour une croissance verte - Août 2015). Face à ce défi motivé par la raréfaction des énergies fossiles et les préoccupations associées au changement climatique, les bioénergies offrent une alternative sérieuse et déterminante.

Le bois-énergie connaît un regain d'intérêt économique et de nouveaux développements techniques.

Par ailleurs, c'est aussi un moyen de valoriser les sous-produits et déchets de la filière bois, les circuits qui se mettent ainsi en place participent à l'aménagement rural et notamment au développement de l'emploi.

Objectifs :

- Comprendre les principes de fonctionnement de la filière bois-énergie.
- Connaître les ressources en bois-énergie et les différentes filières d'utilisation.
- Aborder les intérêts économiques et environnementaux.

Public concerné :

Agents du MAA impliqués dans des projets de valorisation non alimentaire de la biomasse, agents chargés de missions forestières.

Contenu proposé :

Cadre politique européen, stratégies nationales et régionales

Évaluation de la ressources mobilisable.

État des lieux et enjeux de la filière du bois-énergie :

présentation des principaux acteurs,

structuration de la filière en réponse au développement du bois-énergie.

aides financières possibles actuellement et leurs principales évolutions,

Les chaufferies biomasse : approvisionnement (différentes formes d'utilisation, circuits, caractéristiques produit), coût comparé avec d'autres énergies, pollution de l'air, notions sur ICPE, valorisation des déchets.

Visite de chantiers de production.

Instruction des dossiers et pilotage régional par la cellule biomasse.

Prospective, aperçu des dispositifs déployés dans d'autres pays européens.

Intervenants :

Intervenants spécialisés

Date limite d'inscription :

1 mois avant

Durée :

3 jours

Nbre de participants maximum :

6 formation initiale ouverte à la formation continue (FIFC)

Responsable pédagogique :

Michel GOUTH michel.gouth@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

Code RenoIRH formation :

NINFOF0011